

Compte rendu de réunion du Conseil Municipal d'Allons du 26 juillet 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle communale le vingt six juillet deux mille quatorze à 20 heures 30

La réunion s'est tenue sous la présidence de M. Christophe IACOBBI, Maire d'Allons.

Présents : Elie GALFARD ; Claude CAUVIN ; Bernard AUDIER ; Josiane GRIMAUD. Serge GUICHARD ; Patrick MAURIN ; Régis GALFARD ; Fabien LORENZI ; Marilyne MEILLEURAT ; Jean-Marie PAUTRAT

Secrétaire de séance : M PAUTRAT Jean Marie

Secrétaire de mairie : Katia GALFARD

Ouverture de la réunion par M le Maire qui présente au Conseil le carton d'invitation pour l'inauguration de l'abri bus qui se déroulera le même jour que la Fête du pain, A noter la présence de notre Sénateur Claude DOMEIZEL, qui a co-financer ce projet.

M le Maire fait également à cette occasion le point sur les travaux de route du hameau La Moutière.

- En préalable à la réunion M Elie GALFARD tient à remercier Monsieur le Maire pour son intervention efficace auprès de Mme Le préfet des Alpes de Haute Provence, puisqu'il a été nommé Maire honoraire de la commune.

M le Maire rappelle l'ordre du jour du présent Conseil.

- **Approbation du compte rendu du dernier Conseil Municipal (20 juin 2014).**

Une demande d'explication est demandée par Patrick MAURIN concernant le point « divers » sur l'exonération de la taxe ordures ménagères pour une personne et une demande de modification au PV (lire page 6, dernière ligne, Serge GUICHARD et non Serge GRIMAUD)

En tenant compte de cette modification le compte rendu est adopté à l'unanimité.

A l'occasion de la demande de Patrick MAURIN il est rappelé la règle :

- Maison vide, exonération de la taxe sur les ordures ménagères.
- Maison meublée : Paiement de la taxe sur les ordures ménagères.

Une réclamation est faite par M LORENZI pour l'installation d'un conteneur poubelle sur le hameau de La Moutière. L'accord est donné pour la période d'été 2015. Il est également envisagé de faire une convention pour aménager un terrain appartenant à M.GALFARD Régis, afin que le camion benne puisse faire demi-tour.

- **Projet de délibération : terre sans maître.**

M le Maire fait le point sur ce dossier traité avec l'appui technique de la SAFER.

Deux plans de la totalité des parcelles de la commune (réalisés par la SAFER) sont affichés dans le bureau de Monsieur le Maire (et consultable par tous les habitants de la commune). Un des critères de recensement a été l'ancienneté des propriétaires (+ de 100 sur les titres de propriétés).

La procédure vise donc à faire rentrer ces terres dans le domaine communal après enquête et démarches administratives.

Un courrier va partir auprès des propriétaires concernés afin de connaître exactement la situation de ces biens.

M le Maire expose que les biens immobiliers suivants sis sur le territoire de la commune peuvent être considérés comme vacants et sans maîtres :

A0178 ; B0031 ; B0303 ; B0304 ; B0307 ; B0308 ; C0320 ; E0153 ; F0074 ; F0082 ; A0062 ; A0089 ; A0168 ; A0203 ; A0204 ; A0219 ; B0023 ; B0024 ; B0035 ; B0133 ; B0172 ; B0306 ; B0321 ; B0354 ; B0355 ; B0429 ; B0439 ; C0025 ; C0076 ; C0104 ; C0119 ; C0402 ; D0071 ; D077 ; D0102 ; D0148 ; D0280 ; D0305 ; E0120 ; E0157 ; E0193 ; F0027 ; F0030 ; F0035 ; F0058 ; F0067 ; F0076 ; F0078 ; F0094 ; F0123 ; F0151 ; F0152 ; F0217 ; F0218 ; F0222 ; F0233 ; F0248 ; F0260 ; F0262 ; F0283 ; G0035 ; G0129 ; G0299.

En vertu de l'article 27bis du code du Domaine de l'Etat, modifié par l'article 147 de la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales M le Maire fait voter la délibération suivante.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à entreprendre toutes démarches et formalités administratives afin d'intégrer dans le patrimoine communal les biens ci-dessus désignés susceptibles d'être vacants et sans maître.

- **Projet de délibération : construction du garage communal sur le parc de stationnement du Vergeron.**

M le Maire rappelle l'appel d'offre émis afin d'entreprendre les travaux de construction du garage.

Il indique que 2 dossiers ont été retirés directement et 1 par EMAIL.

Seule une proposition est parvenue avant la date de clôture du 15 juillet 2014 à 12h00.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 16 juillet.

Elle était composée de M Fabien LORENZI, Mme Josiane GRIMAUD et M Régis GALFARD sous la présidence de M Christophe IACOBBI.

La commission propose de retenir l'entreprise MAURIN, chemin de Pra Gui 04170 ALLONS pour un montant TTC de 28 944euros.

M le Maire fait remarquer que cette proposition est inférieure aux prévisions budgétaires ce qui va permettre de commander les 2 portes du garage, prévu à l'origine pour 2015, pour une sommes de 2725,53 euros hors taxe.

Le garage pourra être construit la première année, à l'exception des installations d'électricité.

Plusieurs conseillers demandent la date des travaux.

M Patrick MAURIN indique que ceux-ci seront accomplis avant l'hiver nonobstant des conditions climatiques « normales ».

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal par 10 voix et une abstention (M Patrick MAURIN), approuve de retenir l'entreprise MAURIN, chemin de Pra Gui 04170 ALLONS et autorise M le Maire à signer toutes pièces relatives à cette opération.

- Projet de délibération : Modification de la commission d'appel d'offre.

La préfecture a de nouveau demandé une modification de la constitution de la Commission d'appel d'offre. En effet le Maire doit présider cette commission ce qui rapporte le nombre des titulaires à 3 et des suppléants à 3.

M Elie GALFARD se propose de se retirer de la liste.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la désignation de la liste suivante.

	NOM	PRENOM	FONCTION
	IACOBBI	Christophe	Président
TITULAIRE	MAURIN	Patrick	Conseiller municipal
TITULAIRE	CAUVIN	Claude	1 ^{er} adjoint
TITULAIRE	GRIMAUD	Josiane	Conseillère municipale
SUPPLEANT	GALFARD	Régis	Conseiller municipal
SUPPLEANT	LORENZI	Fabien	Conseiller municipal
SUPPLEANT	PAUTRAT	Jean Marie	Conseiller municipal

- **Point toiture de l'église.**

M le Maire fait le point sur la situation du toit de l'église dont le clocher vient d'être réparé.

Afin de répondre à des travaux de modification totale de la toiture il propose de faire installer des panneaux photovoltaïques afin de financer l'opération.

Un cabinet a été consulté pour une étude de faisabilité dans le but d'installer des panneaux photovoltaïques afin de payer, en grande partie, les travaux de rénovation de la toiture. La Commune restant maître de l'opération.

M le Maire indique que les renseignements obtenus permettent d'indiquer que cette société est sérieuse. Nous nous inscrivons ainsi dans la démarche d'un développement durable.

Si le Conseil est d'accord nous prendrons rendez-vous avec ce cabinet afin d'avoir un chiffrage le plus juste.

Plusieurs conseillers sont intervenus sur ce dossier :

- Déséquilibre entre les recettes escomptées et le coût réel de la réparation de la toiture.
- Question de la dangerosité en cas de forte neige...
- Autorisation des services concernés au niveau du patrimoine (modification d'aspect d'un pan de la toiture exposé sud).

M le Maire indique qu'il ne s'agit que d'une proposition, d'une étude à moindre coût avant de prendre une quelconque décision.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, par 10 voix et une abstention (M Jean Marie PAUTRAT) approuve la proposition d'effectuer l'étude de faisabilité.

M JM PAUTRAT indiquant que son abstention s'expliquait par son poste de délégué du Parc Naturel Régional du Verdon et qu'il ne présageait pas à cette étape de l'avis de cette institution.

- **Point réclamation eau**

M le Maire indique que M Daniel GALFARD lui a fait remonter son interrogation à payer une taxe sur l'eau pour chacun de ses biens. Il revendique le paiement d'une seule taxe pour l'ensemble de ses appartements.

M Serge GUICHARD fait remarquer que dans ce cas il faudra revoir l'ensemble des titres pour l'eau, soit 171 facturations.

Plusieurs conseillers précisent qu'il s'agit d'une question de justice et d'équité. La taxe pour l'eau ne se paye pas en fonction de la location ou nom de biens.

M Jean Marie PAUTRAT, tout en étant d'accord d'aborder ce point de l'ordre du jour, rappelle que toute contestation sur l'eau devait faire l'objet d'un courrier ce qui permet une meilleure traçabilité de celle-ci.

M le Maire précise que l'installation des compteurs modifiera cette situation.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, par 9 voix et 2 abstentions (M Elie GALFARD et M Fabien LORENZI) ne prend pas en compte cette réclamation et confirme le maintien de la règle : une prise d'eau – 1 taxe.

- **Point arrêté municipal : limitation de tonnage (15 tonnes) des camions empruntant la route départementale d'Allons.**

M le Maire rappelle le contexte et la forte dégradation de notre route surtout sur la rue des Tra Casteu.

Il indique que des dérogations sont possible, mais toujours sous le contrôle de la commune et donné au cas par cas dans des délais en général rapide.

Il précise ses démarches envers les Grumiers pour qu'ils puissent contribuer, même modestement, à la réfection de la route. Il a déjà obtenu l'accord d'un d'entre eux.

M Régis GALFARD signale la difficulté d'avoir dans des délais court cette dérogation afin de faire passer les camions en surcharge vers sa grange ce qui pourrait entraîner des complications pour son activité de vente de foin.

Le Conseil propose une solution de simplification : adresser un fax ou un EMAIL à la Mairie précisant quel type de dérogation obtenir (nom de l'entreprise, tonnage, date)

Sur proposition de M. le Maire le Conseil approuve à l'unanimité cette dernière proposition ainsi que l'arrêté municipal.

- **Point permanence des élus.**

M le Maire, suite à l'accident du train des Pignes, rappelle l'obligation de la commune d'avoir un plan de sauvegarde communal et donc une permanence des élus en cas d'urgence.

Une proposition sera soumise au Conseil en septembre prochain.

- **Questions diverses – information sur le domaine de VAUCLAUSE.**

M le Maire fait lecture d'un courrier de la préfecture (voir en annexe) concernant le classement en site protégé au titre du Code du Patrimoine.

Il fait remarquer que nuls travaux ne pourront se faire sans accord préalable des services de la préfecture.

- **Questions diverses – Vitesse excessive des véhicules traversant le village**

Plusieurs élus se sont émus de la vitesse excessive de nombres de véhicules traversant le village.

M le Maire a indiqué plusieurs propositions afin d'essayer de réduire les risques d'accidents surtout en direction des enfants. Il rappelle la limitation de Vitesse à 20 Km/h,

Un débat est mené sur ces propositions où chaque élu a donné sa position.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal :

par 10 voix et 1 contre (M Fabien LORENZI) approuve la proposition d'installer 2 passages cloutés au centre du village,

par 9 voix et 2 contres (M Claude CAUVIN et M Patrick MAURIN) approuve la proposition d'installer 2 fois 3 places de parkings le long de la rue Amiral de Richery (office de chicane),

par 11 voix pour approuve de réduire la chaussée à l'entrée du village avec panneaux de priorité (par des bacs à fleur)

- **Questions diverses – Visite de Monsieur le Sous Préfet à Allons.**

M le Maire indique au Conseil la visite de Monsieur le Sous Préfet à la commune le jeudi 7 août à 9h30. Il compte sur la présence de membres du Conseil.

- **Questions diverses – Réunion communautaire**

M le Maire fait le compte rendu des points les plus importants de la dernière réunion :

- Toitures et façades : les 2 dossiers du village sont acceptés. M Elie GALFARD a retiré sa demande.
- Point sur la minoterie de La Mure-Argens
- Point sur la crèche de Castellane
- Point sur la crèche de St André des Alpes

Plus personne ne demandant la parole, M. le Maire lève la séance à 23 heures 15.

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Direction régionale des
affaires culturelles

Monsieur JACOBBI Christophe
Maire d'Allons
Rue Amiral de Richery
04170 ALLONS

N° 4 3 1 6

Direction régionale de
l'écologie

suivie par :
Margarit
2 99 10 33

margarit@culture.gouv.fr

Aix-en-Provence, le 15 JUL. 2014

Objet : 04 – ALLONS – Domaine de Vauclouse

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur l'intérêt historique du site médiéval de Vauclouse situé sur la commune d'Allons, et sur vos inquiétudes relatives au projet de vente de ce domaine par son actuel propriétaire privé.

Ce domaine et ses vestiges du Moyen Age, d'un très grand intérêt scientifique et patrimonial, correspondent à un site archéologique protégé au titre du Code du Patrimoine, sur lequel nulles recherches et nuls travaux ne peuvent être entrepris sans avis préalable de mon service.

Aussi, au titre de l'article 6 du décret n° 2004-490 du 3 juin 2004, je vous serais gré de bien vouloir me transmettre pour avis, tous projets de travaux pouvant éventuellement concerner ce secteur ou ses marges afin que je puisse prendre les mesures que je jugerai adaptées à l'étude ou à la préservation de ce patrimoine.

Je reste à votre disposition pour toutes informations concernant ce dossier, et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes respectueuses salutations.

Pour le Directeur Régional des Affaires Culturelles
et par délégation
Le Conservateur Régional de l'Archeologie

Xavier DELESTRE